



Centro Studi "C.E. DI FO.P."

Sede operativa: Molo Sammuzzo - Porto di Palermo – 90139 Palermo

Sede legale: via Monfenera, 51 – 90128 Palermo - P.I.: 04330970825

+39 091.426935 - cedifop@cedifop.it - www.cedifop.it



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur le site de la région Sicile, il est désormais possible d'effectuer le changement

Répertoire télématique de la plongée industrielle En ligne en Sicile, le modèle pour changer de niveau La région Frioul-Vénétie Julienne prête à suivre les traces de la loi sicilienne



PALERMO (1er novembre 2024) - Changement de rythme dans la région sicilienne en matière de plongée industrielle.

En effet, les services du Département du travail, de l'emploi, de l'orientation et des activités de formation ont enfin approuvé la mise en ligne sur le site de la Région sicilienne du modèle de variation position/niveau d'inscription et des données reportées pour les personnes déjà inscrites dans le Répertoire télématique de la plongée industrielle.

En pratique, il est désormais possible pour les personnes déjà inscrites au répertoire de demander un changement de position, sans perdre leur numéro d'inscription au répertoire, en présentant une demande de changement de position du niveau Inshore au niveau Top Up, du niveau Inshore au niveau Saturation, ou du niveau Top Up au niveau Saturation.

Il y a deux façons d'obtenir le passage à un niveau supérieur, pour ceux qui sont déjà inscrits au répertoire télématique, ayant déjà participé à un cours de formation professionnelle qui a permis leur inscription : participer aux cours de formation professionnelle pour les niveaux respectifs ou, alternativement, une « évaluation », c'est-à-dire une évaluation des compétences qui peuvent être démontrées par une licence IDSA, comme indiqué à la page 7 du dprs n° 31/2018, c'est-à-dire une évaluation du nombre de plongées et des temps de fond tels qu'établis par les normes de l'IDSA. Des temps de fond qui doivent dans tous les

cas être reflétés de manière appropriée dans l'Individual Log Book, un carnet individuel qui enregistre toutes les expériences de formation et de plongée professionnelle, en possession de chaque plongeur commercial individuel. Tout cela doit être fait en conformité avec les normes IDSA (International Diving Schools Association Standards & Procedures du 14 avril 2014), représentées par le nombre de plongées et d'activités de plongée exigées par la loi 07/2016. Dans la nouvelle circulaire, approuvée par le Département du travail, de l'emploi, de l'orientation, des services et des activités de formation, Service VI, qui traite de la coordination des services de centre d'emploi des politiques de jeunesse et de précarité, de la mobilité nationale et transnationale et des parcours de formation visant à l'exercice des activités de plongée industrielle, une nouveauté importante est représentée par la référence aux circulaires IMCA du 24 mars 2023, no. 1384 « Note d'information » de l'IMCA (Critères minimaux pour la formation des plongeurs offshore approvisionnés en surface) et no. 1385 « Information Note - Diver Training Certificates - IMCA Acceptance Criteria » par lesquelles l'IMCA recommande pour l'Offshore les cours IDSA Level 3 (Surface Supplied Offshore Air Diver) de l'International Diving Schools Association (IDSA), c'est-à-dire le Top Up, s'il existe un contrôle crédible et indépendant de l'administration publique, qui accrédite l'obtention de la qualification, avec un point de contact unique étant le Département du Travail qui effectue les contrôles en Sicile.

Enfin, une fois l'enregistrement effectué, l'administration délivre la nouvelle carte mise à jour avec le nouveau niveau de qualification. Les formulaires mis en place par la région sicilienne créent désormais un lien encore plus étroit entre IDSA, IMCA et le département du travail de la région sicilienne elle-même. Une collaboration étroite qui, en Italie, revêt un caractère encore plus important pour la plongée industrielle dans son ensemble, à la lumière d'un projet de loi aux caractéristiques similaires à la loi promulguée par la région sicilienne, qui pourrait créer un répertoire dans la région du Frioul-Vénétie Julienne également.

En effet, dans un avenir proche, les plongeurs certifiés à l'issue de cours de formation se référant aux normes IDSA pourront s'inscrire, en Sicile ou en Frioul-Vénétie Julienne, dans un répertoire télématique dans lequel il sera possible de « tirer » les noms des plongeurs ayant tous les papiers en règle, parce qu'ils possèdent les compétences qui répondent aux normes de sécurité exigées par le décret législatif n° 81 de 2008.

CENTRO STUDI CEDIFOP – Formazione professionale subacquea industriale

Direttore: Manos Kouvakis – Mob. +39 338.3756051

Ufficio stampa: Michelangelo Milazzo (Tessera Ordine nazionale dei giornalisti n. 062777) Mob. +39 333 649 7773 +39 379 2591712

Full member IDSA (International Diving Schools Association) - Diver Training n. FF 24

Centro accreditato dalla Regione Siciliana CIR AC4847 – Socio Camera di Commercio Italiana per la Germania

Membro EVBB (European Association of Institutes for Vocational Training)